



Mme Kathleen Weil,
Ministre de la Justice

M. Jacques P. Dupuis,
Leader parlementaire et
Ministre de la sécurité publique

cc. Véronique Hivon, Amir Khadir, Sylvie Roy

Montréal, 21 mai 2009

En adoptant à l'unanimité le principe du projet de loi 9 le 12 mai dernier, l'Assemblée nationale du Québec a réaffirmé l'importance et l'urgence d'adopter de nouvelles mesures législatives afin de favoriser le respect de la liberté d'expression et de prévenir l'utilisation abusive des tribunaux pour limiter le droit des citoyens de participer à des débats publics.

Ce projet de loi doit être adopté rapidement. Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur quelques éléments dont l'un en particulier permettrait d'en renforcer la portée. À cet effet, nous vous proposons :

1. Que soit introduite à la fin du 1er paragraphe de l'article 54.2, l'ajout de la phrase suivante: "*Est présumée abusive la demande en justice qui fait suite à l'exercice de la liberté d'expression du défendeur dans le contexte de débats publics*". Cette présomption d'abus (renversement du fardeau de la preuve) aurait pour effet de renforcer les objectifs poursuivis par le PL9 tels qu'énoncés dans son préambule.

2. Que soient introduites des dispositions prévoyant la mise en place d'un mécanisme de révision de l'ensemble des dispositions qui auront été adoptées dans le but de s'assurer qu'elles permettent l'atteinte des objectifs poursuivis dans le préambule.

Par ailleurs, nous réitérons notre demande concernant la mise en place par le gouvernement d'un Fonds d'aide aux victimes, tel que le suggère le Rapport MacDonald.

Rappelons que ce projet de loi est le fruit d'un long processus démocratique ayant débuté en 2005 par la campagne *Citoyens Taisez-vous!* entreprise par l'AQLPA et le Comité de restauration de la rivière Etchemin suite à la poursuite de 5 millions \$ dont ils ont été victimes. Depuis quatre ans maintenant, plus d'une cinquantaine d'organisations communautaires, syndicales, écologistes et féministes, plus d'un millier de citoyens ainsi que de nombreux experts se sont prononcé en faveur de l'adoption d'une loi visant à protéger les citoyens de tels abus. Il est grand temps d'agir.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information et souhaitons vivement que le Québec se dote de dispositions législatives visant à contrer les poursuites abusives.